

Arrêté de la DAP du 1^{er} juin 2009 portant nomination de Mme Anchordoquy (Sylviane), épouse Schneider, commandant pénitentiaire fonctionnel à la maison d'arrêt d'Angoulême, en qualité de chef d'établissement

NOR : JUSK0916187A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 44-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu la loi n° 87-432 du 22 juin 1987 modifiée relative au service public pénitentiaire ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial du personnel des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifiée par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, notamment ses articles 38 et 50 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2006 fixant la liste des emplois fonctionnels de commandant pénitentiaire relevant du corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Anchordoquy (Sylviane), épouse Schneider, commandant pénitentiaire au 4^e échelon (indice brut : 801, indice majoré : 658 depuis le 1^{er} juin 2008), chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Angoulême, est détachée, en la même qualité, pour une durée de cinq ans, dans le statut d'emploi de commandant pénitentiaire fonctionnel au 1^{er} échelon (indice brut : 879, indice majoré : 717) à compter du 1^{er} juin 2009.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2009.

La garde des sceaux, ministre de la justice :

Par délégation :

*La chef du bureau de la gestion
des personnels et de l'encadrement,*

L. VENET